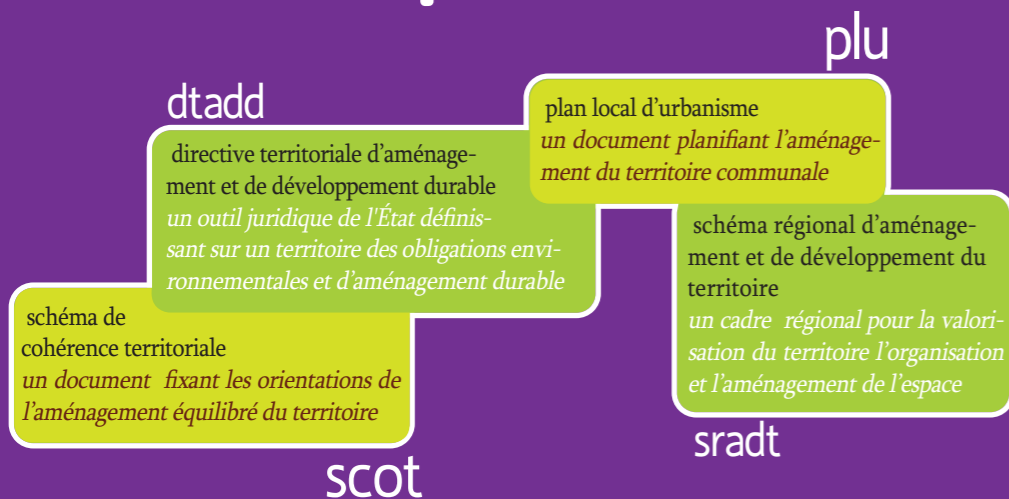


les Outils de Préservation des Espaces Agricoles

des outils d'orientation et d'usage des sols



des outils d'intervention foncière



des outils de préservation des sols agricoles



en savoir plus : "Les outils de préservation des espaces agricoles et naturels"
 > document à télécharger sur le site DDTM34 www.herault.equipement-agriculture.gouv.fr
 >> rubrique Communication
 >>> Les publications

plus d'Efficacité ? Comment ?

des outils existants renforcés de nouveaux outils

un observatoire

La loi de modernisation agricole de 2010, préconise la mise en place d'indicateurs dont le suivi permettra de connaître l'évolution de la consommation des terres agricoles. Savoir où et comment (rythme, surface, terres fertiles ou non ... etc) les terres agricoles sont consommées permettra de définir des stratégies pour "geler" une terre ou non au regard de l'artificialisation mais aussi pour pouvoir construire un projet agricole en face.

un plan régional d'agriculture durable (PRAD)

Mis en place par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 13 juillet 2010, le plan régional d'agriculture durable définit les grandes orientations stratégiques pour la région de la politique de l'Etat en matière d'agriculture durable ainsi que les actions qui permettront d'y parvenir. L'élaboration de ce plan est confiée au préfet de région en partenariat avec les acteurs de l'agriculture et de l'agro-alimentaire. La COREAMR (Commission régionale de l'économie agricole et du monde rural) assiste l'Etat autant dans l'élaboration du PRAD que dans son suivi. Elle peut réviser le PRAD annuellement et doit en dresser le bilan 7 ans après sa mise en oeuvre.

sensibiliser et lutter pour préserver les terres agricoles : la CDCEA

La création d'une commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA) permettra au titre de l'agriculture d'examiner tout projet d'aménagement, d'urbanisme, d'infrastructure qui empiètera sur les terres agricoles et de décider de leur pertinence ou non au regard des enjeux agricoles du territoire considéré. Cet outil associé avec le plan régional d'agriculture durable (PRAD) permet de lutter contre l'artificialisation des espaces agricoles.

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Hérault (DDTM34)
 Bâtiment Ozone, 181 place Ernest Granier
 CS 60556 - 34064 Montpellier CEDEX 2
 contact : ddtm-cep@herault.gouv.fr

des outils existants renforcés

SCOT et PLU : le verdissement de la planification urbaine

Le Grenelle 2 introduit un aspect réglementaire dans la planification urbaine dans le but de préserver les ressources et maîtriser la consommation de l'espace. L'échelle intercommunale est privilégiée. Sont ainsi impactés les SCOT (schéma de cohérence territoriale) mais aussi les PLU (plan local d'urbanisme). On parle de « verdissement » de la planification urbaine.

Avec le Grenelle 2, le SCOT doit notamment fixer et justifier des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Pour les secteurs ouverts à l'urbanisation, des règles de construction doivent être appliqués comme l'obligation de respecter des normes environnementales et énergétiques ou encore un seuil minimal de densité de la construction.

Pour les PLU, on retrouve les mêmes objectifs avec une règle de densité minimale dans les secteurs à urbaniser situés à proximité des transports collectifs qu'ils soient existants ou programmés. Par ailleurs, le Grenelle 2 encourage le développement de PLU intercommunaux.

Enfin, SCOT ou PLU, ces documents doivent tenir compte lorsqu'ils existent des schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) et des plans climat-énergie territoriaux (PCET).

directeur de publication : Mireille Jourget
 réalisé par : DDTM34 - mission CEP
 remerciements à l'Agglomération de Montpellier;
 sources documentaires : rapport Beth - mai 2009 CGAAER n°1716 / CGEDD n°005089-02; Agriculture et planification territoriale par GTUA - (groupe de travail urbanisme et agriculture hérault - décembre 2007; FNSAFER - janvier 2010 (site internet) interview de André Thévenot; Guide pratique Languedoc Roussillon Gestion - développement de l'espace et préservation des terres agricoles source Réseau rural Languedoc Roussillon - 11 août 2010; Journée d'échanges du 30 septembre 2009 - MEDDM La démarche «SCoT - Grenelle» La maîtrise et la mesure de la consommation d'espace dans les SCOT; MEDDTL + MAAPRAT - décembre 2010 (brochure) Paysage et aménagement foncier, agricole et forestier; Artificialisation des sols : la France n'est pas épargnée source ETD - 09/06/2011; Un décret précise le contenu des plans régionaux de l'agriculture durable (PRAD) source Localtis - 19/05/2011 (Philie Marcangelo-Leos / Victoires-Editions); CDCEA - circulaire du 9 février 2012 source MEDDTL et MAPRAAT; Décryptage Grenelle-Bâtiments et urbanisme Verdissement et renforcement des schémas de cohérence territoriale (Articles 14 à 19) CERTU Fiche n° 1 - mai mars 2011



découvrir . comprendre . analyser . partager

espaces agricoles en danger



copyrights @ Olivier Bottin - architecte < www.architect9.com >

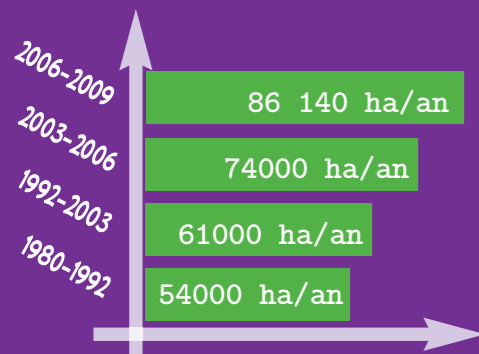
édition septembre 2012

espaces Agricoles en Danger !

les enjeux

1 une situation alarmante

les rythmes de perte en terres agricoles en France



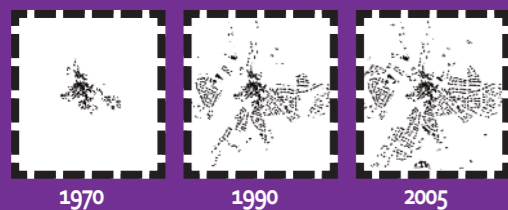
entre 2000 et 2006 en France

- 90 % des sols artificialisés étaient des terres agricoles
- 35 % des terres agricoles concernées sont des sols à fort potentiel agronomique

la France par rapport à ses voisins européens

- 13 % de l'artificialisation des sols en Europe est française juste après l'Espagne.
- 3 départements français sont en tête des territoires européens les plus touchés

évolution de la tâche urbaine sur une commune rurale en France entre 1970 et 2005



en Europe

la perte annuelle de potentiel agricole liée à l'artificialisation des sols est équivalente à 4 millions de tonnes de blé, entre 2000 et 2006.

(estimation du Centre commun de recherche de la Commission Européenne - mai 2011)

Le début du XXI^e siècle est marqué par l'émergence de nouveaux défis : une population mondiale à nourrir qui devrait atteindre neuf milliards d'habitants d'ici 2050 ; les enjeux environnementaux concernant les sols, l'eau, la biodiversité, l'air s'aggravent ; les ressources fossiles s'épuisent ; le réchauffement climatique devient une réalité ; la pression sur le foncier s'accroît avec l'étalement urbain. Dans ce contexte, il est urgent de protéger les terres agricoles, forestières et naturelles. Dans une perspective de développement durable, l'organisation du territoire doit permettre de satisfaire l'ensemble des besoins de la société sans détruire les ressources nécessaires aux générations suivantes.

2 quels constats ?

L'artificialisation des sols se fait majoritairement aux dépens des terres agricoles et de façon irréversible. De plus ce sont les terres agricoles les plus fertiles qui sont utilisées. Les espaces forestiers sont mieux protégés.

Un rapport interministériel met en évidence que la France gaspille l'espace.

En effet, la progression de la consommation de l'espace est nettement plus rapide que l'accroissement démographique. Les zones pavillonnaires comme les zones d'activités sont souvent surdimensionnées.

L'organisation administrative de la France avec ses 36 000 communes explique aussi ce gaspillage de l'espace car la vision de la consommation de l'espace est morcelée et partielle.

Si la consommation de l'espace à l'échelle locale apparaît marginale, la multiplication de ces échelons locaux fait bien apparaître son ampleur à l'échelle régionale et nationale.

40 % des terres agricoles se trouvent en zones périurbaines. Elles constituent un réservoir d'urbanisation facile pour les villes proches.

Elles sont d'autant plus exposées à être consommées en espace artificialisé que la pression foncière est forte (comme sur le littoral et les zones touristiques) ou bien qu'une crise sectorielle forte touche les exploitations agricoles les plus fragiles.

quelle Situation dans l'Hérault ?

un département sous pression

Sur fond de crise viticole et de pression démographique forte (1500 nouveaux arrivants par mois), les espaces agricoles et naturels du département apparaissent particulièrement fragilisés au regard de la consommation foncière. Leur préservation constitue un enjeu majeur pour le département de l'Hérault.

3 une artificialisation élevée

En 2006, la surface des sols artificialisés dans l'Hérault représente 12 % de la superficie du département. Ce taux a augmenté de près de 30 % en 10 ans.

A titre comparatif, on citera l'artificialisation des sols pour les départements suivants :

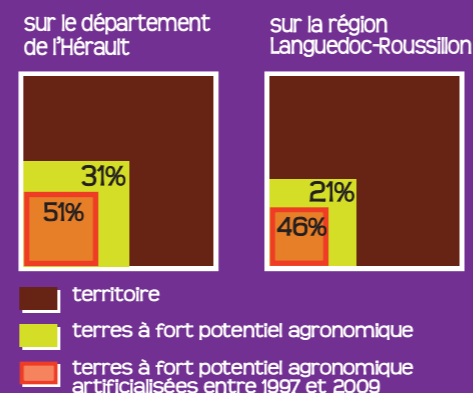
- Lozère : 3,2 %
- Gard : 8,3 %
- Seine et Marne : 13 %
- Bouche du Rhône : 13 %

L'Hérault se place ainsi au niveau des Bouches du Rhône et de la Seine et Marne dont les densités de population sont respectivement 1,3 et 2,3 fois plus importantes.

L'artificialisation des terres dans l'Hérault entre 1997 et 2009 est essentiellement liée à la construction de maisons individuelles (isolées ou en lotissements).

Elle est marquée par un étalement de la construction (8 constructions / ha).

les terres agricoles à très bon potentiel agronomique et artificialisation



51% des terres à fort potentiel agronomique ont été artificialisées dans l'Hérault entre 1997 et 2009

fort enjeu de préservation des espaces agricoles sur le département de l'Hérault couvert à 31 % par des terres agricoles à très bon potentiel agronomique

zoom sur l'agglomération de Montpellier

un SCOT un agenda 21

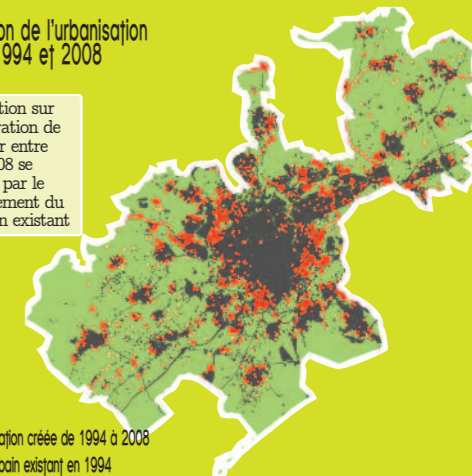
1 Une armature des espaces agricoles et naturels dans le SCOT

Sur la base d'un diagnostic agricole réalisé par l'INRA, la chambre d'agriculture, Supagro Montpellier et la DDAF34 au moment de la réalisation du SCOT, une armature des espaces agricoles et naturels a été définie sur le territoire de l'Agglomération de Montpellier.

Fondée sur l'identification des terres agronomiquement intéressantes et des différentes zones naturelles remarquables et/ou protégées qui couvrent le territoire de l'agglomération, cette armature illustre avant tout la forte volonté des élus d'inverser le regard en ne faisant pas de ces espaces une variable d'ajustement à l'urbanisation. En parallèle de cette trame, une armature "urbaine" a été identifiée. Constituée par des sites dits "d'extension urbaine potentielle", ils sont localisés

l'évolution de l'urbanisation entre 1994 et 2008

l'urbanisation sur l'Agglomération de Montpellier entre 1994 et 2008 se caractérise par le réinvestissement du tissu urbain existant

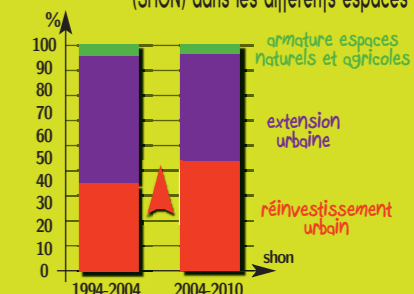


dans le tissu urbain et péri-urbain existant des communes de l'agglomération. La définition de ces sites n'est pas pour autant une ouverture complète et libre de ces espaces à l'urbanisation : la densification reste la priorité dans les différents projets d'aménagement urbain.

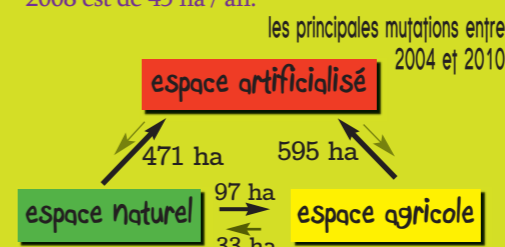
2 Le SCOT, un outil de préservation des espaces agricoles

Le bilan 2008 réalisé par l'agglomération dans le cadre de son observatoire de l'occupation des sols fait apparaître que le SCOT aura permis de contenir les projets d'urbanisation dans le périmètre de l'armature "urbaine" en privilégiant leur compacité. Le rythme d'artificialisation constaté entre 2004 et 2008 est de 45 ha / an.

l'évolution des parts de surfaces construites (SHON) dans les différents espaces



Il permet d'estimer que l'espace disponible dans les sites d'extension urbaine potentielle est en mesure de répondre aux besoins de l'agglomération pour les 50 ans à venir.



3 Valoriser les espaces agricoles et naturels : les agriparcs

Créer du lien entre la ville, la nature et l'agriculture en créant des espaces multifonctionnels (production, consommation, paysage et loisirs) c'est l'idée des agriparcs concrétisée dans l'Agenda 21 de l'agglomération adopté par le Conseil communautaire le 29 novembre 2011. Deux sites pilotes ont été

la mesure du réinvestissement urbain en caractérisant l'urbanisation peut être un indicateur de l'efficacité d'une politique d'aménagement d'un territoire

choisis pour expérimenter ce concept : la Vallée du Lez et le parc du château de Lavérune. Pour chacun ont été définis des objectifs en terme d'agriculture, d'espaces naturels, d'urbanisme et de foncier et d'aménagements. Ces objectifs ont été ensuite

4 Développer une agriculture de proximité...

Comprendre l'importance de valoriser les espaces agricoles, c'est prendre conscience que cette démarche apporte une plus-value à la qualité de vie des habitants notamment par le développement d'une agriculture de proximité (circuits courts) : consommer des produits locaux, des produits frais, traçabilité simple, des déplacements limités...